



COMMISSION DEPARTEMENTALE DES ARBITRES



Réunion du : Plénière du mercredi 1er mars 2023 à 18 heures 30

Président : M. Henry MACIUSZCZAK –

Présents : MM. Frédéric GAULTIER – Michel KLECHA - Xavier MIQUET – Mathieu MUSTAR - Serge PAUCHET – Damien PENO - Anthony RINGEVAL – André SOJKA – Pascal WATEL (Comité Directeur) -

Excusés : Mme Clémence GONCALVES –
M. Chouki BELLA (Educateur) -

OUVERTURE DE SEANCE – Henry MACIUSZCZAK

» Le Président ouvre la séance en évoquant avec tristesse le décès brutal de notre collègue arbitre **Franck BRONGNIART**. Ses funérailles ont eu lieu le **18 février 2023** au crématorium de VENDIN les BETHUNE. Les membres de la CDA présentent à sa famille et ses proches nos plus sincères condoléances.

» Le président indique qu'en hommage à **Monsieur Just FONTAINE** une minute de silence devra être observée avant le coup d'envoi de toutes les compétitions organisées par le District lors du weekend des **4 et 5 mars 2023**.

» Le président évoque le mail reçu de la part de **Monsieur Rémy CLAVIER** (DA2) concernant son dossier médical. Il est confirmé que celui-ci a été transmis au docteur **Francis LEYVAL** le **25 novembre 2022**. D'autre part, suite à la demande de reprendre immédiatement l'arbitrage, la CDA confirme que **Monsieur Rémy CLAVIER** reste en année sabbatique (acté au PV de CDA du **23 Août 2022**) car toutes les sessions de séminaires et de rattrapages ont été effectuées.

» De manière générale, il a été acté par la CDA de la mise en place d'une réunion de coordination permettant de préparer au mieux la nouvelle saison **2023-2024** concernant la procédure des dossiers médicaux de nos arbitres en lien avec le district, la CDA et le **Docteur LEYVAL**.

» Le président se félicite du retour de **Monsieur Michel KLECHA** au sein de la CDA dans les missions d'intendance et de représentant à la commission de discipline.

La CDA remercie vivement **Monsieur Serge PAUCHET** pour avoir assuré le relais durant cette période. » **Monsieur Xavier MIQUET** continue de gérer les désignations jeunes.

Rappel procédure : les rapports des arbitres pour la discipline sont à envoyer à Michel KLECHA à mklecha@artois.fff.fr dans les 48 heures après le match.

ADOPTION DU PV – Henry MACIUSZCZAK

» Réunion plénière du **2 Février 2023** - Le PV est adopté à l'unanimité des membres participants.

AUDITION D'UN ARBITRE – Henry MACIUSZCZAK

» Audition de **Monsieur SAINT-MAXENT Philippe** (D4)

Objet de l'audition : Non inscription des sanctions disciplinaires sur la FMI (3 exclusions) lors du match : FC La Roupie / AFCL Bethune (b) du **Dimanche 12 février 2023**

> Attendu qu'il ressort de l'audition de l'arbitre une non-inscription des sanctions suite à une possible pression.

> Attendu qu'il ressort que l'arbitre n'a pas fait de rapport sur les incidents.

> Attendu qu'il ressort que l'arbitre n'a pas déposé plainte.

> Attendu que tout arbitre de District commettant un manquement sera sanctionné par la C.D.A.

> En application de l'article 39 du Statut de l'Arbitrage, la C.D.A peut adopter des mesures administratives allant de l'avertissement jusqu'à trois (3) mois de non-désignation.

> En application du barème "Sanction disciplinaire non signalée sur feuille de match" correspondant à 2 mois de non-désignation maximum ou annulation de la candidature pour un stagiaire

> Après délibération en ayant pris en considération les éléments transmis par l'arbitre lors de l'audition, la CDA sanctionne Monsieur SAINT MAXENT de 4 semaines de non-désignation du **1^{er} mars 2023 au 29 mars 2023.**

Rappel : dans le cas où l'arbitre ne peut indiquer les sanctions sur la FMI suite à des menaces et/ou intimidations, un rapport détaillé doit être transmis à la discipline afin de pouvoir être pris en compte.

SECRETARIAT – André SOJKA

Courriers arbitres et observateurs

» **Monsieur Sylvain BIHL** (D2) : changement d'adresse

» **Monsieur Christophe PIERRON** (D2) demande d'officier uniquement à la touche jusqu'à la fin de saison. Sa situation sera étudiée par la CDA en fin de saison (date limite pour postuler est le **30 juin 2023** - CF règlement intérieur CDA).

Nouveaux arbitres

La CDA enregistre l'arrivée de nouveaux arbitres

En « Jeunes » :

» **Monsieur Paul GODART** (FIA CACO)

» **Madame Fanny ESTOREZ** (FIA Féminines LFHF)

» **Madame Olwenn BASTIEN** (FIA Féminines LFHF)

En « seniors » :

» **Monsieur Thomas BERTHE**, arbitre assistant de la somme, il sera classé en DA2

La CDA leur souhaite la bienvenue dans notre district.

Indisponibilités médicales de longue durée

La CDA enregistre l'indisponibilité médicale de :

» **Monsieur Olivier EDOIRE** (D1) : jusqu'au **28 Avril 2023**

» **Monsieur Fabrice CUISINIER** (DA2) : jusqu'au **12 Mars 2023**

» **Monsieur Benjamin PIETTE** (D2) : jusqu'au **17 Mars 2023**

» **Monsieur Charles COPIN** (DA2) : arrêt médical jusqu'à nouvel ordre

» **Monsieur Cédric BAUDELLE** (D2) : arrêt médical jusqu'à nouvel ordre

» **Monsieur Abderrahmane BENMIMOUNA** (D3) : jusqu'au **16 Avril 2023**

» **Monsieur Jordan CAUVIN** (stagiaire) : période indéterminée

» **Monsieur Jean François BECOURT** (D3) : période indéterminée

La CDA leur souhaite un prompt rétablissement.

Certificats de reprise

La CDA enregistre les certificats de reprise de :

- » **Monsieur Alexandre DRAPIER** (D5) : certificat de reprise reçu
- » **Monsieur Reynald DEVANNESSE** (DA2) : certificat de reprise reçu

La CDA leur souhaite une bonne reprise sur nos terrains.

DESIGNATIONS – André SOJKA – Xavier MIQUET

Seniors

Point sur les désignations avec des anomalies concernant le logiciel FOOT 2000.

Jeunes

Point sur les désignations jeunes.

OBSERVATIONS – Serge PAUCHET – Mathieu MUSTAR

Seniors

» Point sur les observations seniors.

» Au vu du nombre d'observations restant à effectuer toutes catégories confondues, la CDA acte une réduction à une seule observation pour les DA1 afin d'avoir un classement équitable.

» Après l'observation de **Monsieur Tony FLORENT** (en provenance du District des Flandres), il a été décidé de le classer en D4.

Jeunes

Voici l'état des observations Jeunes au **1^{er} mars 2023** : 87 observations Jeunes réalisées sur 222 à faire (39% contre 33% en décembre), dont :

- > Contrôles Jeunes Arbitres : 35 réalisées sur 90 (39% contre 24%).
- > Examens des candidats arbitres "Jeunes" : 24 réalisés sur 55 (43% contre 65%) / ajout des candidats reçus lors de la formation de décembre à **LA GAILLETTE**.
- > Observation n°2 des candidats reçus : 2 réalisées sur 44 (5% contre 0%).
- > Observations "conseil" Filière Ligue Jeunes : 11 réalisées sur 22 (50% contre 42%).

POLE TECHNIQUE – Anthony RINGEVAL – Mathieu MUSTAR

Promotion accélérées

La CDA enregistre les promotions accélérées de

- » De D3 à D2 : **Monsieur Matthieu DUQUENNE**
- » De D5 à D4 : **Messieurs Philippe AUDEGOND** et **David DANNE**
- » De DA2 à DA1 : **Monsieur David LANIESSE**

Réserves techniques

» Audition de **Monsieur Ronald RYCKEWAERT** ce **mercredi 1^{er} mars 2023**, par la commission "Section des Lois du Jeu" concernant le match de Seniors D3 du **Dimanche 19 février 2023** : US Hesdigneul / AS Sailly Labourse.

En conséquence, la CDA prend la décision suivante :

- > Attendu que tout arbitre de District commettant un manquement sera sanctionné par la C.D.A.
- > En application de l'article 39 du Statut de l'Arbitrage, la C.D.A peut adopter des mesures administratives allant de l'avertissement jusqu'à trois (3) mois de non-désignation.
- > En application du barème "Faute technique avec réserve ayant une incidence" correspondant à 1 mois de non-désignation maximum.

Après délibération, la CDA sanctionne **Monsieur Ronald RYCKEWAERT** (D3) de 1 mois de non-désignation du **6 mars 2023 au 6 avril 2023**.

Rappel : en cas d'incident sur un match, il est du devoir de l'arbitre de le mentionner sur la FMI et de faire un rapport à la commission de Discipline qui peut prendre des sanctions contres des incidents hors du terrain.

[Finale départementale festival U13 PITCH à IRE sur la lys 5SAMDI 4 MARS 2023](#)

» 12 arbitres sélectionnés

Armand CAPRON - Adrien FRAEYE - Gauthier HAUW - Enzo PETIT - Elias RAMDANI - Martin VANDENKOORNHUYSE - Ziad ATEF- Tom CHOISY - Lukas DAMBLIN - Lukas FLANDRINCK - Enzo MAJDA Enzo - Louna MARIEN

» Accompagnateurs :

Richard RATAJCZAK et Hugues PETIT

La désignation des arbitres sera faite avec le logiciel "FFF-TOURNOI" en collaboration avec l'équipe technique des éducateurs.

[Stage JAD Elite](#)

Ce stage JAD ELITE aura lieu le **dimanche 12 mars 23**.

Le Pôle Technique a choisi 4 jeunes de la Filière Ligue pour y participer : **Armand CAPRON - Axel LEVRAY - César SABRE** et Thomas SALINSKI

Mathieu MUSTAR accompagnera ces 4 jeunes à ce stage.

[Formation « formateur niveau 1 »](#)

La DTRA a planifié une session de formation de « formateur 1 » (Ex Initiateur) **du vendredi 17 mars en fin de journée au samedi 18 mars 2023 en fin d'après-midi**.

Trois formateurs artésiens participeront :

Julien OBERT – Clément FEDIACZKO – Hadrien GERARD

[Formation « formateur niveau2 »](#)

La Ligue des Hauts-De- France propose une formation de "FORMATEURS NIVEAU 2" du **9 au 11 Juin prochain**.

Cinq formateurs sont présélectionnés :

Jean-Marc MANIEZ - Xavier MIQUET - Clémence GONÇALVES - Edouard MORGANTI - Damien PENO

Monsieur Damien PENO et **Madame Clémence GONÇALVES** ne seront pas disponibles pour cette FORMATION "FORMATEUR NIVEAU 2".

[FIA GAILLETTE Mars 2023](#)

35 stagiaires et 12 joueurs U16 du **RC LENS** - Les dates sont le **4 mars 2023 - 11 mars 2023 - 18 mars 2023**.

Le programme est présenté.

[Bonus – Malus](#)

Évocation des bonus et malus. La CDA enregistre les malus suivants :

- » **Monsieur Maxence RAPASSE** (JAD) : indisponibilité tardive
- » **Monsieur Brandon NEMPONT** (JAD) : indisponibilité tardive
- » **Monsieur Lionel MESNIL** (STAGIAIRE) : indisponibilité tardive
- » **Monsieur Julien FOLLET** (D2) : absent à un match (**12 février 2023**)
- » **Monsieur Mohamed DIALLO** (D5) : absent à un match (**26 février 2023**)
- » **Monsieur Abdel Kader TERBECHE** (D2) : arrivée en retard (**12 février 2023**)

[PARRAINAGES ET FIDELISATION – Xavier MIQUET](#)

» 2 animations pendant les vacances de Pâques pour le club de **COJEUL** et **BEURAINS**

» Mail de Monsieur Philippe DE SEZE : lu et commenté. **Xavier MIQUET** prendra contact avec **Monsieur DE SEZE** afin de cadrer cette proposition.

FUTSAL – Frédéric GAUTIER

- » Point sur les désignations.
- » Point sur les observations.
- » Formation initiale en arbitrage spécial Futsal durant le mois de **février 2023**. 10 nouveaux arbitres ont passé la formation administrative.
- » Nouvelles compétition en jeunes : U13 - U15 - U 18
- » Nouvelle Formation initiale en arbitrage spécial Futsal le **29, 30 Avril** et **6 mai 2023**

COMMISSION DISCIPLINE – Michel KLECHA

- » Point sur les dossiers disciplinaires en cours.
- » Pour le week end du **25 et 26 Février 2023** : 25 dossiers et 32 rouges
- » Point sur des manquements : La CDA a étudié les dossiers suivants :

Monsieur Mickael LANNOYT (D1)

Il en ressort :

Objet : match arrêté - Match : US Pas / AS Violaines du **Dimanche 12 février 2023**.

> Attendu qu'il ressort après transmission de la commission de discipline :

- L'arbitre est arrivé au stade à 14 heures 35 au lieu de 14h00
- L'arbitre n'a pas réalisé le contrôle de licence (protocole obligatoire)
- L'arbitre n'a pas réalisé le protocole d'avant-match (protocole obligatoire)

> Attendu que tout arbitre de District commettant un manquement sera sanctionné par la C.D.A.

> En application de l'article 39 du Statut de l'Arbitrage, la C.D.A peut adopter des mesures administratives allant de l'avertissement jusqu'à trois (3) mois de non-désignation.

> En application du barème "Arrivée tardive (match débuté ou non) sans excuse reconnue valable" correspondant à 1 semaine de non-désignation maximum.

> En application du barème "Incidents non signalés" correspondant à 2 semaines de non-désignation maximum ;

> Après délibération, la CDA sanctionne Monsieur Mickael LANOYT de 2 semaines de non-désignation du 6 mars 2023 au 20 mars 2023.

Rappel : en cas d'arrivée tardive à un match ou de protocole non effectué, la CA doit être informé en motivant les faits.

Monsieur David MASCARTE (Stagiaire)

Il en ressort :

Objet : match arrêté - Match : FC Beaumont / FC Dainville du **Dimanche 12 février 2023**.

> Attendu qu'il ressort après transmission de la commission de discipline :

- L'arbitre n'a pas transmis de rapport suite à l'arrêt d'un match.

> Attendu que tout arbitre de District commettant un manquement sera sanctionné par la C.D.A.

> En application de l'article 39 du Statut de l'Arbitrage, la C.D.A peut adopter des mesures administratives allant de l'avertissement jusqu'à trois (3) mois de non-désignation.

> En application du barème "Absence de rapport devant la commission" correspondant à 2 semaine de non-désignation maximum.

> Après délibération, la CDA sanctionne Monsieur David MASCARTE de 2 semaines de non-désignation du 6 mars 2023 au 20 mars 2023.

Rappel procédure : les rapports des arbitres pour la discipline sont à envoyer à Michel KLECHA à mklecha@artois.fff.fr dans les 48 heures après le match.

Monsieur Morade ASKEUR (D5)

Il en ressort :

Objet : match arrêté - Match : JS Achiet le Petit / AJ Artois du **Dimanche 12 février 2023**

- > Attendu qu'il ressort après transmission de la commission de discipline :
 - L'arbitre n'a pas adopté un comportement de réserve dans sa fonction d'arbitre, il adopte une posture provocante envers les joueurs et les dirigeants.
- > Attendu que tout arbitre de District commettant un manquement sera sanctionné par la C.D.A.
- > En application de l'article 39 du Statut de l'Arbitrage, la C.D.A peut adopter des mesures administratives allant de l'avertissement jusqu'à trois (3) mois de non-désignation.
- > En application du barème "Incidents non signalés" correspondant à 2 semaine de non-désignation maximum.
- > Après délibération, la CDA sanctionne **Monsieur Morade ASKEUR** de 2 semaines de non-désignation du 6 mars 2023 au 20 mars 2023.

TOUR DE TABLE

[Fin de la réunion : 21 heures 20](#)

[Prochaine réunion : le mercredi 23 mars 2023 à 18 heures 30](#)

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification officielle de la décision contestée (voir procédure article 152 des règlements généraux du District)

Secrétaire de séance
Damien PENO

Président de la CDA
Henry MACIUSZCZAK